

Bien du monde ce matin là au RDV proposé le long du chemin forestier. Merci à Noël François non seulement de nous accueillir dans sa parcelle, mais aussi d'avoir pris du temps pour nous débroussailler un chemin dans « sa jungle » ... Merci également à Guillaume Gasne, technicien à l'EPAGE, de nous avoir présenté sur le terrain l'étude du fonctionnement de la zone et les travaux de restauration prévus.

En résumé :

- **les plus** : une autre manière de regarder la forêt ;
- **les moins** : ornières, fossés drainants encore bien marqués ayant perturbés la zone humide
- **les difficultés** : pénétrer dans la parcelle nécessite de créer un passage à la débroussailleuse ;
- **termes techniques** : Epage ; Gemapi ; caricaie ;

Rapide historique :

A l'origine cette parcelle de 7ha était un **étang**, que l'on retrouve signalé comme tel sur le cadastre de 1813 ! Une digue toujours présente en contrôlait le niveau. Puis l'étang a été asséché peu avant 1945, et la zone est devenue une **prairie d'embouche**. Vers 1970 une **peupleraie** a remplacé la prairie, qui a été coupée ras en 2012. Une libre évolution s'installe. En 2018 Noël achète la parcelle et maintient la **libre évolution**.

Observations le long du parcours dans les 7 ha :

Parmi les **essences** rencontrées : bien sûr les prunelliers qui ont été les pionniers, mais qui commencent de s'effacer au profit de saules, trembles, charmes, aulnes et même de merisiers et quelques ormes champêtres !

Dans les **étages arbustifs** en dessous : des framboisiers, l'aubépine, le camérisier à balai. Et bien sûr encore des ronces qui nous entortillaient les pieds. Parmi la **flore de vivaces**, à noter : la jolie parisette en fleur, le muguet, l'aïl des ours, une **caricaie** à laïche grêle (« la cariçaie est le nom donné à une formation végétale dominée ou structurée par une ou des espèces du genre Carex », typique des milieux humides, qui se caractérise par une tige triangulaire).

Notre chemin emprunte différentes ornières et d'anciens fossés, encore bien marqués, témoins des activités humaines passées pour drainer la prairie, couper les bois. Quelques traces fraîches de sanglier.

Nous enjambons aussi le fameux ruisseau de l'Etang et ses affluents. Enfin on arrive tout d'un coup à la mare, en plein cœur de la parcelle, qui n'est autre qu'une retenue d'eau naturelle créée par des embacles d'arbres morts transportés par le courant du ruisseau.

Nous finissons par l'aval de la parcelle observer la digue en partie détruite par le ravinement, mesurant la force des écoulements, au vu de l'étendue de la végétation couchée par l'eau en période hivernale.



Ornières



Ruisseau de l'étang



La Mare

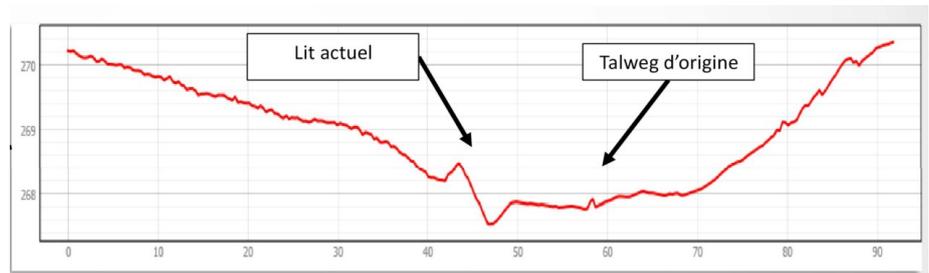
Pourquoi l'EPAGE s'intéresse à cette parcelle ?

Créé en juillet 2022, l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'eau (EPAGE) Seille et Affluents exerce, par transfert des Communautés de Communes, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). En résumé, cela consiste à exercer les missions de :

- Restauration et entretien des milieux aquatiques et humides dans le cadre de l'intérêt général ou de situations d'urgence.
- Défense contre les inondations.

Le ruisseau de l'Étang, se jette dans la Brenne, qui rejoint la Seille. Situé à l'amont nord du vaste bassin versant de la Seille avec un gabarit des écoulements importants, l'Épage était intéressé en découvrant cette zone d'envisager de la restaurer en une « véritable » zone humide tampon pour :

- améliorer les fonctionnalités de zone humide
- améliorer la capacité de rétention en eau en période de hautes eaux, en laissant s'inonder une partie du terrain
- reconnecter le cours d'eau avec la zone humide, car le ruisseau actuel n'est plus dans sa position d'origine
- supprimer les rôles actifs drainants des fossés, ornières, jusqu'à supprimer la digue.

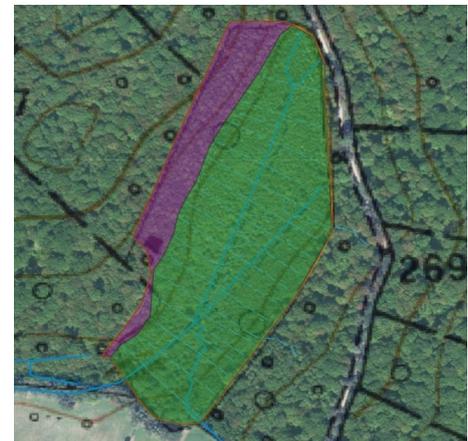


Le hasard a voulu qu'un technicien de l'Épage et Noël François se rencontrent, qu'ils échangent ; et suite à une visite sur place, très vite une étude technique a été enclenchée avec profils pédologiques, inventaire floristique, suivis hydrologique à partir de 2 piézomètres pour comprendre d'où venait les principaux apports en eau ; le tout pris en charge par l'EPAGE pour une opération à terme de restauration de la zone humide.

Les travaux prévus ?

Ils vont concerner la zone verte sur l'image de droite, à charge de l'EPAGE. Il est prévu de broyer de la végétation pour permettre le passage d'engins qui vont combler les écoulements principaux (apports de terre), créer un lit guide, mettre en place des semelle de fond à l'aval, supprimer la digue, remettre à niveau le sol de la zone humide (aplanir) ...

La zone violette ne sera pas touchée et préservée en l'état.



Qu'en pense le propriétaire ?

« C'est un autre regard sur la forêt »

« Avec cette parcelle je ne me suis pas concentrée sur la production et je ne le regrette pas »

« Il y a des personnes, dès qu'elles ont un peu d'argent de côté elles renouvellent leur voiture, ou place leur argent en banque, moi j'achète des forêts, j'aime les observer, travailler dedans »

Waouh !

